DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME VALERIE GUARINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

OBJET : Participation du Département aux travaux réalisés par la Région dans les citésmixtes

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le montant de la participation financière du Département à verser à la Région au titre des travaux, à réaliser dans les « cités mixtes », mentionnés dans le rapport, pour un montant total de 2 503 552,41€ (1 872 826,18€ sur l'exercice 2016 et 630 726,23€ sur l'exercice 2017).
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions correspondantes avec la Région, dont les projets sont joints en annexe du rapport.

La dépense pour l'exercice 2016 sera financée sur l'autorisation de programme 2002-10097A, sur l'imputation 204 221 204122 du budget départemental, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée